

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 7 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 37  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 36  
Nombre de membres présents : 35  
Date de la convocation : 31/03/2016

Objet de la délibération : Approbation de la convention de prestation de services avec la commune d'Usson en Forez concernant l'animation du label Famille Plus Nature.

L'an deux mille seize et le sept avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes à Luriecq, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Bernadette El Asri, Cédric Bonhomme, Jean-Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean-Louis Jayol, Annie Mallard, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert, Caroline Civard, Roger Boudon.

Excusé ayant donné procuration

Robert Decourtye excusé a donné procuration à Caroline Civard  
Jacques Blanchard excusé a donné procuration à Jean Marc Sardat  
Yves Favier excusé a donné procuration à Roger Boudon

Excusés ou absents :

Anne Marie Kmieckik

Secrétaire de séance : Alain Limousin

| Pour   | Contre | Abstentions |
|--|--------|-------------|
| Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur<br>36 | 0      | 0           |
| 042-244200846-20160407-2016029-DE                    |        |             |

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2016

Monsieur le président rappelle qu'afin d'accompagner la mise en marché du projet de PRL intercommunal à Usson en Forez, la commune et la communauté de communes avait signé en 2013 une convention de prestation de services, d'une durée de 3 ans.

Aussi, grâce à ce partenariat fructueux entre la communauté de communes, la commune et l'office de tourisme, la station verte de vacances d'Usson en Forez a obtenu la marque touristique « Famille plus Nature » en septembre 2014. Depuis lors, un important travail d'animation et de coordination est nécessaire sur la commune pour le label Famille plus Nature, mais également pour l'animation de la démarche écotouristique du réseau des stations vertes de vacances, dans laquelle est entrée la commune, il y a deux ans.

Ne possédant pas les ressources humaines et techniques pour réaliser ce travail, la commune sollicite l'aide de la communauté de communes. Aussi, il est proposé que la communauté de communes assume cette mission pour la commune. En contrepartie, la commune d'Usson-en-Forez indemniserait la communauté de communes à hauteur de 11 000 euros par an maximum, conformément aux stipulations de la convention proposée ce soir. Monsieur le président demande à l'organe exécutif de se prononcer.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve le projet de convention de prestation de services avec la commune d'Usson-en-Forez, concernant l'animation du label « Famille plus Nature » et la démarche écotouristique de la station verte de vacances d'Usson-en-Forez ;
- Autorise le président à signer la convention.

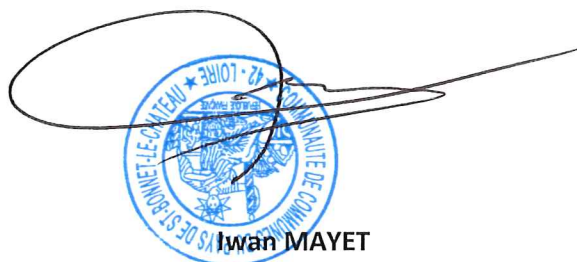
Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Luriecq,

Le 7 avril 2016

Le Président,



Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160407-2016029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2016